



AVIS PUBLIC

À TOUT INTÉRESSÉ

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra, **le 14 septembre 2021**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1	Adresse civique :	38, rue Guy-Lauzon
	Numéro de cadastre :	6 390 613
	Nature et effets de la demande :	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter le rapport plancher terrain (RPT) à 0,48 au lieu de 0,40. Afin de rendre conforme au règlement de zonage n° URB 300 la construction d'un bâtiment unifamiliale isolée.
2	Adresse civique :	30, rue des Pres
	Numéro de cadastre :	5 557 856
	Nature et effets de la demande	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'implantation avec un empiètement de 3 m de l'allée d'accès en façade du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage URB 300 ne l'autorise pas;• Augmenter la largeur de l'allée d'accès à 6,3 m à partir de la rue au lieu de 6 m ;• Réduire la marge latérale droite de l'allée d'accès à 1 m au lieu de 1,2 m de la ligne de lot ; Afin de rendre conforme au règlement de zonage n° URB 300 l'implantation de l'allée d'accès du bâtiment unifamiliale isolée.
3	Adresse civique :	74, rue Guy-Lauzon
	Numéro de cadastre :	6 324 866
	Nature et effets de la demande	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser l'implantation d'un escalier dans la marge avant de 2.44 mètres au lieu de 2 mètres. Afin de rendre conforme au règlement de zonage n° URB 300 l'escalier extérieur du bâtiment unifamilial isolé.

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 25 août 2021.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière